

## AUTORISATION DE SORTIE

Année scolaire 2023-2024

Dans le cas où un élève sortirait du Lycée sans autorisation écrite du, des responsable (s) légaux ou contre la volonté de l'administration, **la responsabilité de l'établissement serait entièrement dérogée.**

En cas d'accident, il appartient aux responsables légaux d'en faire la déclaration eux-mêmes auprès de leur assurance.

Dans la mesure des possibilités, les élèves qui n'ont pas de cours pourront travailler dans une salle qui leur sera attribuée.

Je soussigné(e) .....

Responsable légal de l'élève (nom prénom) : .....

Classe de : .....

**REGIME** (cocher une case) :     **EXTERNE**                       **DP**                       **INTERNE**

Autorise mon enfant à sortir en cas d'absence prévue ou imprévue d'un professeur, pendant la pause méridienne entre 12h40 et 13h35 ainsi que pendant les heures de permanence. :

**OUI**                       **NON**

**Signature du responsable légal,**

- vu et pris connaissance de règlement intérieur du lycée professionnel val d'allier.**
- vu et pris connaissance du document « information élève période de stage ».**
- vu et pris connaissance du document « information sur le traitement des données personnelles ».**
- vu et pris connaissance du document « information sur le contrôle d'accès et de vidéo surveillance ».**

à .....le .....

**Signature de l'élève,**

**Signature du responsable légal,**